

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 octobre 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3933-2015.

Cause tarifaire 2016-2017 d'Hydro-Québec Distribution.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin qu'il soit ordonné à Hydro-Québec Distribution de répondre à la question SÉ-AQLPA-1.7 (a) (b) et (c) de la demande de renseignements no. 1 de SÉ-AQLPA.

Chère Consœur,

Nous déposons invitons respectueusement la Régie de l'énergie à ordonner à Hydro-Québec Distribution de répondre à la question SÉ-AQLPA-1.7 (a) (b) et (c) de la demande de renseignements no. 1 de SÉ-AQLPA au présent dossier.

Il s'agit en effet de questions relatives à la justesse et au réalisme de la prévision de la demande en puissance, sujet faisant déjà partie du cadre d'intervention des présentes intervenantes (**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3933-2015, Décision D-2015-153, parag. 154-155). Notre analyste nous indique en effet que, sous plusieurs aspects (**incluant mais non exclusivement** l'aspect visé par la question SÉ-AQLPA-1.7), la prévision de la demande de pointe apparaît sous-estimé. Si nous ne pouvions obtenir réponse à la question SÉ-AQLPA-1.7, cela aurait pour effet de nous contraindre à tronquer notre rapport quant à un aspect de cette apparente sous-estimation de la prévision de la demande de pointe, ce qui ne serait pas logique.

Par ailleurs, nous remercions Hydro-Québec Distribution pour ses réponses fort utiles à nos autres questions.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.